



ASSOCIATION DE CHASSE D'ANDE



L'amicale des chasseurs d'Andé vous informe que quelques places restent disponibles au sein de l'association pour tous nouveaux chasseurs ou chasseuses désireux de pratiquer cette activité.

L'ambiance au sein de notre association est conviviale, la bonne humeur et le plaisir de s'y retrouver y est prédominant.

Hors contexte sanitaire, notre association organise et participe à deux manifestations annuelles, lesquelles sont :

- La foire à tout.
- Un grand LOTO.

Nous pratiquons une chasse individuelle en grande partie dédiée au petit gibier avec quelques battues au gros gibier organisées tout au long de la saison.

Notre territoire s'étend sur 496 hectares et est constitué de 446 hectares de plaine et de 50 hectares de Bois. Ce vaste territoire offre un écosystème stable et équilibré permettant le développement de la flore, faune, fonge et de multiples micro-organismes. Les membres de notre association sont acteurs de la pérennité de cet écosystème.

Nous accueillons tout profil de chasseur, que ce soit de jeune permis au chasseur chevronné.

Nous portons une grande attention à la sécurité et au respect des règles de chasse. Le sérieux est donc de mise pour intégrer notre association. Un règlement décrit clairement les droits et devoirs de tous nos membres.

Les candidatures sont à déposer au secrétariat de la Mairie sous forme d'un courrier à l'attention de l'association de chasse d'Andé précisant vos motivations, vos attentes et vos coordonnées (adresse, téléphone, mail si détenteur d'une adresse mail).

Les candidatures seront examinées par les membres du bureau. L'acceptation des candidatures sera validée pour une durée d'un an (période d'essai). Au terme de la saison de chasse et après réexamen, le bureau validera ou pas votre adhésion définitive au sein d'association.

La cotisation annuelle pour les résidents d'Andé est de 260 € dont un acompte de 150 € doit être versé fin Juin de chaque année.

Cordialement en Saint Hubert.